

Réunion du 13 mars 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Etienne WOLF, Madame Françoise BUFFET, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

**N° CP/2017/094 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés
PDALHPD - proposition de cofinancement des missions de
médiation sociale entre les ménages de nomades sédentarisés
et les services sociaux de polyvalence de secteur dans le nord,
le sud et l'ouest du département**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer

- à l'association AVA habitat et nomadisme une subvention de fonctionnement d'un montant total de 59 850 € au titre de l'année 2017, dont 41 230 € pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du nord et de l'ouest du département et 18 620 € pour la mission de médiation logement sur les sites du Rosenfeld et de la Sablière à Kaltenhouse ;
- à l'association ARSEA une subvention de fonctionnement d'un montant total de 41 040 € au titre de l'année 2017 pour la mission de médiation sociale sur les sites d'habitat précaire du sud du département.

Elle approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des deux projets de conventions d'attribution de subvention à intervenir respectivement entre le Département et les deux associations précitées.

Elle autorise son président à signer ces deux conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY